



MAIRIE DE HOUX

(Eure et Loir)

Procès-verbal du conseil municipal
du 08/04/2022

L'an 2022 et le 8 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de
BRIAR Victor Franck Maire

M. BRIAR Victor Franck, Maire, Mmes : BERNARD Evelyne, GUILY Muriel, TALON Anna-Maria, TORCHON Elodie, MM : BINOIS Cyril, CHIBOIS Hervé, LAPEYRONIE Bernard, ROGER Philippe, ROUFFORT Patrick
Absents : MM : DELRIEUX Benoît, FOUQUET Jean-Luc, MARTAUD Philippe, PERROTIN Morgan

Invitée : Mme LOPES Thérèse

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- En exercice : 10

Date de la convocation : 30/03/2022

Date d'affichage : 30/03/2022

Secrétaire de séance : Mme TALON Anna-Maria

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :

Le Conseil Municipal accepte de rajouter à l'ordre du jour :

CLECT : évaluation du transfert de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines »

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 MARS 2022

Compte-rendu approuvé à la majorité (1 abstention : ROGER Philippe)

VENTE TERRAIN PARCELLES AC 87 ET C 635 : PARTAGE DES FRAIS DE NOTAIRE

réf : 2022_018

Monsieur le Maire propose que les frais de notaire pour la vente des parcelles cadastrées section AC 87 et C 635 d'une superficie totale de 1 233 m² situé au 41 Rue du Val de Voise soit partagé entre la commune de Houx et les futurs acquéreurs.

Le conseil municipal décide à la majorité

D'accepter le partage des frais de notaire pour la vente des parcelles cadastrées section AC 87 et C 635.

De donner pouvoir à M le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire

A la majorité (pour : 6 / contre : 2 ROGER Philippe- GUILY Muriel / abstentions : 2 TALON Anna- BERNARD Evelyne)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ANNÉE 2021 réf : 2022_019

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES 2021	454 919.71 €	
DEPENSES 2021	410 689.85 €	
RESULTAT 31/12/2021	44 229.86 €	
RESULTAT 2020 reporté		0 €

RESULTAT Excédentaire 44 229.86 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES 2021	80 531.33 €	
DEPENSES 2021	225 799.01 €	
RESULTAT 31/12/2021	- 145 267.68 €	
Excédent 2020 reporté		83 752.74 €

RESULTAT Déficitaire 61 514.94 €

Après s'être fait présenter l'ensemble des éléments comptables de l'année 2021 ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulièrement et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Municipal de l'exercice 2021

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNÉE 2021 réf : 2022_020

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable et adopté précédemment, Monsieur le Maire indique que le compte administratif 2021 fait apparaître :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES 2021	454 919.71 €	
DEPENSES 2021	410 689.85 €	
RESULTAT 31/12/2021	44 229.86 €	
RESULTAT 2020 reporté		0 €

RESULTAT Excédentaire 44 229.86 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	2021	80 531.33 €
DEPENSES	2021	225 799.01 €
RESULTAT	31/12/2021	- 145 267.68 €
Excédent 2020 reporté		83 752.74 €

RESULTAT Déficitaire 61 514.94 €

Le Maire ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle, M Bernard LAPEYRONIE ayant pris temporairement la présidence,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2021

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DES RÉSULTATS ANNÉE 2021 réf : 2022_021

Vu le compte de gestion du receveur et le compte administratif 2021 précédemment adoptés,

Vu les résultats communaux dégagés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXCEDENT DE CLOTURE : 44 229.86 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉFICIT DE CLOTURE : 61 514.94 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat Excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

44 229.68 € au compte Excédent de fonctionnement capitalisé R1068

DECIDE d'affecter le résultat Déficitaire de la section d'investissement comme suit :

61 514.94 € au compte Déficit de la section d'investissement D001

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2022 réf : 2022_022

Monsieur le Maire présente les premières demandes de subventions déposées par certaines associations pour l'exercice 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accord les subventions aux associations suivantes :

- CCAS : 4 000 €
- Coopérative de l'école Primaire de Houx : 400 €
- Coopérative de l'école maternelle de Gas : 300 €
- Actions et récréations : 100 €
- Resto du Cœur : 100 €
- Collège de Gallardon : 100 €
- Maison Familiale Rurale Beaumont-Les-Autels : 100 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer les -dites subventions

Précise que les crédits sont prévus au BP 2022

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION SUR LES MÉNAGES 2022 réf : 2022_023

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1, L.2331-3 et suivants

Vu la Loi N°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code Général des Impôts et notamment des articles 1636 B sexies et 1636 B septies

Vu la Loi des Finances 2010 relative à la réforme de la Taxe Professionnelle

Vu la Loi des finances 2011 relative à l'application de la réforme sur la Taxe Professionnelle

Vu la Loi des Finances 2013 et 2014

Vu l'état N° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Fixe comme suit les taux des taxes de fiscalité directe locale au titre de 2022

Désignation	Taux 2022
Taxe foncière bâti	42.17
Taxe foncière non bâti	35.00
Taux de CFE ex TP	NEANT

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNÉE 2022 réf : 2022_024

Monsieur le Maire expose le Budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement **465 952.27 €**

Section d'investissement **128 469.57 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'adopter le budget primitif 2022 tel que présenté

Section de fonctionnement votée par chapitres et équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **465 952.27 €**

Section d'investissement votée par chapitre et équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de **128 469.57 €**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

RAPPORT DE LA CLECT DU 16 NOVEMBRE - GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES réf : 2022_025

La collectivité a été destinataire par le Président de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de sa décision du 16 novembre 2021 concernant la Gestion des Eaux pluviales Urbaines.

Les documents sont joints à ce rapport. Notre commune est concernée directement par ce dossier. Il convient de rappeler que la collectivité a participé aux travaux de la CLECT.

Il vous est proposé de vous prononcer sur cette évaluation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

APPROUVE les termes de l'évaluation rendue par la CLECT du 16 novembre 2021 dans sa décision communiquée récemment par son Président ;

ACCEPTTE les conclusions des différents documents joints et l'évaluation forfaitaire (par mètre linéaire) retenue de 1,10 € / ml de réseaux des eaux pluviales et de 0,33 € / ml pour les réseaux unitaires ;

PRECISE que l'évaluation effectuée par la CLECT aura un impact pour l'Attribution de compensation 2022 de notre commune et qu'un remboursement sera également à prévoir au titre de l'année 2021 ;

PRECISE que le budget 2022 de la collectivité devra intégrer ces modifications

AUTORISE le Maire à signer les actes liés à ce dossier ;

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- **COURSE VÉLO DU 1er MAI :**

La majorité des conseillers acceptent d'offrir à minima le café aux bénévoles et un petit verre de l'amitié en fin de journée.

- **GAZETTE DE HOUX**

La distribution sera faite par les élus

Séance est levée à 23h10

Le secrétaire de séance

Handwritten signature of Talon in black ink, consisting of the name 'Talon' followed by a stylized flourish.

Le Maire

Handwritten signature of the Mayor in black ink, consisting of a stylized signature with horizontal lines above and below it.